# SÉANCE DU 06 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, salle du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le vingt-sept février deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Gino GOMMÉ, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Messieurs DUBREUIL Matthieu (pouvoir de M. REZÉ), BUISSON Philippe (pouvoir de Mme MOREL), adjoints,

Mesdames BAUX Thérèse-Françoise, VERDELLO Mireille, Monsieur FARCY Bernard, GUILLOTIN Rachel (pouvoir de M. GUILLOTIN J.), LEMÂTRE Éric, conseillers municipaux.

<u>Absents excusés</u>: Madame MOREL Christine (pouvoir à M. BUISSON) adjointe. Messieurs GUILLOTIN Julien (pouvoir à M. GUILLOTIN R.), REZÉ Damien (pouvoir à (M. DUBREUIL M.), conseillers municipaux.

Absent: Monsieur FORGET Kévin (n'a donné aucun pouvoir), conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Monsieur DUBREUIL Matthieu.

Le conseil débute à 18 h 39 après que le quorum soit atteint.

#### Délibération n°5/2025

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 06 février 2025.

Après vote à bulletin secret, à l'unanimité des présents et des votants, le compte-rendu de la séance du 06 février 2025 est adopté.

# I – <u>DEVIS POUR FOUR DE REMISE EN TEMPÉRATURE POUR LA CANTINE</u>

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le four de remise en température de la cantine ne fonctionne plus et qu'il a plus de 16 ans, il est donc par conséquent difficile de trouver des pièces de remplacement.

C'est la Société REPARE TOUT qui prête actuellement deux fours de maison pour que le service de cantine se déroule bien mais c'est très compliqué à gérer pour que tout soit chaud.

Il demande donc à l'assemblée de se prononcer sur l'un des deux devis proposés, l'un de la Société REPARE TOUT pour un montant de 4.590 € TTC, l'autre de la Société API RESTAURATION pour un montant de 4.402,80 € TTC.

Les élus après concertation, retiennent la Société REPARE TOUT qui nous a dépanné et qui est à proximité, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### Délibération n°6/2025

Monsieur le Maire présente aux élus les devis concernant le changement du four de remise en température de la cantine qui ne fonctionne plus et dont il n'est impossible pas de trouver des pièces de rechange, 16 ans d'âge.

Le 1<sup>er</sup> de la SARL REPARE TOUT de Château-Renault qui s'élève à 4.590,00 € TTC compris la livraison, l'installation, le 2<sup>ème</sup> de la Société API RESTAURATION de la Chaussée Saint Victor qui s'élève à 4402,80 € TTC mais sans la livraison ni l'installation.

Monsieur le Maire rappelle aussi que la SARL REPARE TOUT a prêté à la Commune depuis plus de 5 mois des fours gratuitement pour dépanner et que cette société n'était pas obligée de le faire.

Après discussion, et après vote à bulletin secret, les élus décident à l'unanimité des présents et des votants, de retenir le devis de la SARL REPARE TOUT, et charge Monsieur le Maire de le signer ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier. L'écriture d'investissement permettant l'achat de ce matériel sera prévue au budget 2025.

### II – <u>ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025</u>

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des subventions aux associations proposées par la commission des finances pour l'année 2025, et demande aux élus de se prononcer sur ces montants.

Après discussion, les élus décident ce qui suit :

#### Délibération n°7/2025

Monsieur le Maire commente le tableau des subventions que la commission des finances réunie le 14 février 2024 propose d'attribuer aux associations communales pour 2025 et demande aux élus de prononcer sur ces montants.

La Commission des finances propose les montants suivants :

Au vu le C.G.C.T. notamment les articles L.2311-7 et L.2313-1,

Et vu les demandes de subventions faites par :

- L'Association Gymnastique Bien-être, foyer rural de Neuville-sur-Brenne 37110 Neuville-sur-Brenne, n° SIRET : 491 495 909 00013
- Le Comité des Fêtes, foyer rural de Neuville-sur-Brenne 37110 Neuville-sur-Brenne, n° SIRET : 923 264 451 00017
- Les Petites Ailes Renaudines, foyer rural de Neuville-sur-Brenne 37110 Neuville-sur-Brenne, n° SIRET : 791 342 074 00014
- SPA, « Malitourne » 37230 Luynes, n° SIRET : 775 691 991 00183
- OCCE, 2 rue des écoles 37110 Neuville-sur-Brenne, n° SIRET : 750 451 866 00016
- Osmos'97, foyer rural de Neuville-sur-Brenne 37110 Neuville-sur-Brenne, n° SIRET : 923 221 139 00010
- Le club Scrabble Neuville-sur-Brenne-Château-Renault, foyer rural de Neuville-sur-Brenne 37110 Neuville-sur-Brenne, n° SIRET : 923 491 922 0012

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Château-Renault, 17 avenue A. Bertrand 37110 Château-Renault, n° SIRET : 809 890 189 00016

Après en avoir délibéré, à bulletin secret, le Conseil Municipal à la majorité des présents et des votants, décide d'allouer les subventions suivantes :

- L'Association Gymnastique Bien-être → 250,00 €
- Le Comité des fêtes → 300,00 €
- Les Petites Ailes Renaudines → 150,00 €
- La SPA → 50,00 €
- OCCE → 250,00 €
- Osmos'97 → 300,00 €
- Le club de Scrabble Neuville-sur-Brenne-Château-Renault → 100,00 €
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Château-Renault → 150,00 €.

### soit un montant total de 1.550,00 €.

Deux votes minoritaires étant pour une subvention à 150,00 € pour l'Association du Scrabble.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2025 en section de fonctionnement.

# III – <u>DEVIS POUR LE FEU D'ARTIFICE DE LA FÊTE NATIONALE</u>

Monsieur le Maire présente au conseil le devis pour le feu d'artifice pour la Fête Nationale qui aura lieu le 19 juillet prochain, établit par la Société PYRO CONCEPT de Nazelles-Négron.

Après discussion, il est décidé ce qui suit :

### Délibération n°8/2025

Monsieur le Maire commente le devis de la Société PYRO CONCEPT de Nazelles-Négron, réalisé pour le spectacle pyrotechnique de la Fête Nationale du 19 juillet 2025. C'est l'artificier habituel de la Commune et les spectateurs sont enchantés par le show pyrotechnique orchestré musicalement.

Ce devis s'élève à 5.560,00 € TTC avec une offre de produits supplémentaires pour 333.60 € TTC si signé avant le 15 mars 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à bulletin secret et à la majorité des présents et des absents, ce devis est accepté. Monsieur le Maire est chargé de le signer et de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025 en section de fonctionnement, sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

### IV – <u>DEMANDE DE LA MAIRIE DE SAUNAY POUR INTERCONNEXION EN EAU</u> <u>POTABLE</u>

Monsieur le Maire donne la parole à M. BUISSON pour expliquer la demande de la mairie de Saunay concernant la possibilité de créer une interconnexion au lieu-dit « La Limite » pour le réseau eau potable en effet le lieu-dit en face sur la Commune de Saunay a des problèmes de CVM (chlorure de vinyle monomère) un produit cancérigène dû à l'usure des tuyaux en PVC

trop anciens et une stagnation des eaux du fait du peu de consommation utilisée. Ce taux de CVM doit être de 0.50 mg au maximum, Saunay est entre 1,7 et 1,8.

En créant cette interconnexion, l'eau circulerait davantage et les polluants se déposeraient moins à la fois pour Saunay mais aussi pour la Commune.

Le coût de cette réalisation serait de 5.000 € environ entièrement à la charge de la Commune de Saunay.

Après discussion, les élus, à l'unanimité sont d'accord pour cette interconnexion.

### V – **QUESTIONS DIVERSES**

### 1°) Intervention de Monsieur FARCY:

Il indique que les portions sont difficilement quantifiables et qu'il serait plus judicieux de mettre tous les maternels dans la petite cantine, ainsi cela poserait moins de problème concernant le grammage des aliments entre maternels et primaires.

Il souligne le fait que la communication entre le personnel est compliquée.

Les élus souhaitent que l'ensemble du personnel de cantine fasse des efforts et espère que l'acquisition du four va permettre de calmer les choses.

### 2°) <u>Intervention de Madame VERDELLO</u>:

Elle souhaite savoir ou en est le dossier de l'église. M. BUISSON lui indique que l'architecte va remettre sous peu le dossier d'appel d'offres.

### 3°) Interventions de Monsieur DUBREUIL:

Il demande à ce que les habitants qui ont des haies qui débordent soient prévenus par courrier, de les tailler de façon à ce qu'elles n'empiètent pas sur les trottoirs empêchant ainsi la circulation des piétons et le travail des agents techniques communaux.

Il informe également les élus que le Café Associatif voudrait créer une terrasse et recouvrir la toiture des vestiaires, il y a de nouveaux problèmes de fuites. Cela se ferait à leurs frais, une subvention participative leur ayant été versée.

Il est décidé que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 mars 2025 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question en suspens, la séance est levée à 20 heures 10 minutes.

- délibération n°5/2025 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 février 2025,
- délibération n°6/2025 : Devis pour four de la cantine,
- délibération n°7/2025 : Subventions aux associations pour 2025,
- délibération n°8/2025 : Devis pour feu d'artifice pour la Fête Nationale du 19 juillet 2025,

M. GOMMÉ	M. DUBREUIL	M. BUISSON	Mme MOREL (Absente excusée pouvoir à M. BUISSON)
Mme BAUX	Mme VERDELLO	M. FARCY	M. FORGET (Absent)
M. GUILLOTIN J.  (Absent excusé pouvoir à M. GUILLOTIN R.)	M. GUILLOTIN R.	M. LEMÂTRE	M. REZÉ  (Absent excusé pouvoir à M. DUBREUIL)